Licence Professionnelle conseiller, souscripteur,
gestionnaire en assurances

# UNITE D'ENSEIGNEMENT : UE 61

# Assurance vie des particuliers

Année universitaire 2013-2014

Examen 2ème session : Mercredi 3 septembre 2014

Responsable : Françoise ODAU

Durée : 3 heures
Horaires : 13h30 – 16h30

Document non autorisé
Calculatrice non programmable autorisée

Les téléphones mobiles et autres équipements communicants
doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve.

Sujet de 3 pages, celle-ci comprise.

Vérifiez que vous disposez bien de la totalité des pages du sujet en début d'épreuve
et signalez tout problème de reprographie le cas échéant.

**1er Travail (6 points)**

**Présentez le PERP (Plan d'épargne retraite populaire) et décrivez ses avantages et ses inconvénients.**

**2ème Travail Cas LILLE (14 points)**

Vous êtes conseiller en assurance et épargne d'une société d'assurance et vous recevez à ce titre les époux LILLE. Laure et François sont salariés cadre. François envisage de démissionner pour devenir commerçant (reprise du commerce de son père après la retraite de se dernier).

Ces derniers ont formulé les objectifs suivants :

- Revoir leur régime matrimonial
- Se protéger mutuellement entre époux en cas de décès
- Préparer leurs retraites

Par ailleurs, ils vous ont fait part :

- d'un profil de risque de type « prudent » pour madame et « équilibré » pour monsieur,
- de connaissances en matière financière qu'ils estiment moyennes.

Dans ce cadre, conseillez les époux :

1) **Un changement de régime matrimonial est-il possible ? Quelle est la procédure à suivre ?**
2) **Indiquez le ou les régimes matrimoniaux à conseiller. (justifiez votre réponse)**
3) **Décrivez les conséquences patrimoniales qui découlent de ce changement.**
4) **Précisez si une donation entre époux (au dernier des vivants) est utile dans leur cas. (justifiez votre réponse)**
5) **Proposez les solutions assurantielles répondant à l'objectif « Se protéger mutuellement entre époux en cas de décès » et conseillez les époux Lille.**
6) **Proposez les solutions assurantielles répondant à l'objectif « préparer leurs retraites » et conseillez les époux Lille.**

**<u>FICHE PROSPECT</u>**

Laure et François LILLE sont âgés respectivement de 52 et 55 ans. Ils sont mariés sous le régime de la communauté des biens depuis juin 1991. Pas de donation au dernier des vivants.
Ils ont 2 enfants communs. Ambre 18 ans et Rose 20 ans, étudiantes.

Monsieur LILLE est propriétaire de la résidence principale du couple (héritée de ses parents) et estimée à 350.000 euros.

Monsieur LILLE possède les actifs financiers  souscrits après son mariage:
PEL  ouvert en décembre 2002 : 5.000 euros
Livret  A : 15.000 euros
Livret non réglementé : 20.000 euros
PEA ouvert en 2010 : 40.000 euros.

Madame LILLE possède les actifs financiers souscrits après son mariage:
PEL ouvert en décembre 2002 : 35.000 euros.
Livret A : 10.000 euros.

Revenus :

- Monsieur LILLE, touche un salaire net de 1.500 euros/mois sur 12 mois
- Madame LILLE touche un salaire net  de 1.900 euros/mois sur 12 mois

Tranche marginale d'imposition (TMI) : 14%

**Absence de projet immobilier**